

Protected Areas

Basic knowledge



Bienvenue dans le Module sur les aires protégées; ce module est destiné aux gestionnaires/praticiens des forêts, aux décideurs, ainsi qu'aux personnes souhaitant en savoir plus sur la planification et la gestion des aires protégées, leurs utilisations et avantages, leur gouvernance, les défis et les possibilités qu'elles présentent. Ce module donne des informations de base et plus détaillées, avec des considérations propres aux forêts quand nécessaire. Il fournit également des liens vers des outils et des études de cas pour présenter les différents aspects de la gestion durable des aires protégées, y compris celles qui ont une partie importante de forêt naturelle.



Bienvenue dans le Module sur les aires protégées; ce module est destiné aux gestionnaires/praticiens des forêts, aux décideurs, ainsi qu'aux personnes souhaitant en

savoir plus sur la planification et la gestion des aires protégées, leurs utilisations et avantages, leur gouvernance, les défis et les possibilités qu'elles présentent. Ce module donne des informations de base et plus détaillées, avec des considérations propres aux forêts quand nécessaire. Il fournit également des liens vers des outils et des études de cas pour présenter les différents aspects de la gestion durable des aires protégées, y compris celles qui ont une partie importante de forêt naturelle.

Les aires protégées sont essentielles pour la conservation de la biodiversité. Elles protègent la nature et les ressources culturelles tout en contribuant aux moyens d'existence, surtout au niveau local. Il existe plus de 238 563 aires protégées désignées dans le monde, ce qui correspond à 14,9 pour cent de la surface terrestre, avec des étendues, des niveaux de protection et des types de gestion différents (UICN, 2018).

Les aires protégées forestières représentent une fraction de l'ensemble de toutes les aires protégées dans lesquelles la forêt constitue une partie importante; cela peut correspondre à une partie ou à la totalité de l'aire protégée.

Actuellement, près de 17 pour cent des forêts naturelles du monde se trouvent à l'intérieur d'aires protégées juridiquement constituées (FAO, 2015). Étant donné que la superficie de forêt à l'intérieur des aires protégées a augmenté de 200 millions d'hectares depuis 1990, notamment dans les zones tropicales, les aires protégées forestières sont désormais considérées comme la pierre angulaire de toute stratégie nationale ou internationale de conservation des écosystèmes forestiers, de lutte contre la perte de biodiversité, et de préservation d'une fourniture durable de services écosystémiques.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) reconnaissent les aires protégées comme une stratégie clé pour la conservation de la biodiversité et le développement durable dans les cibles qu'ils contiennent; prenons l'exemple de l'ODD 14: Vie aquatique, et de l'ODD 15: Vie terrestre. D'autres ODD permettent de souligner la contribution des aires protégées au bien-être et à la prospérité de l'homme, y compris la lutte contre la pauvreté (ODD 3: Bonne santé et bien-être), la sécurité alimentaire et de l'eau (ODD 6: Eau propre et assainissement), la durabilité des villes (ODD 11: Villes et communautés durables), les stratégies liées aux changements climatiques (ODD 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et d'autres encore. Un résumé de la manière dont les aires protégées contribuent à l'atteinte des ODD est disponible [ici](#).

Alors que la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité 2011–2020 touche à sa fin, et que les regards portent sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020, les aires protégées devraient continuer à jouer un rôle central dans la conservation de la biodiversité et à garantir l'apport durable d'avantages pour les personnes et la planète.

Définition

Bien qu'une forme moderne d'aire protégée soit relativement récente, depuis la fin du XIXe siècle, l'idée de conserver les aires naturelles pour en préserver la valeur existe depuis des siècles. On peut citer, par exemple, les sites sacrés, les réserves de chasse, et les forêts communautaires. Le premier parc national a été créé aux États-Unis dans les années 1870, et le concept moderne d'aire protégée s'est répandu dans le monde au XXe siècle.

Alors que le nombre d'aires protégées augmentait, les objectifs visés et les formes qu'elles prenaient se diversifiaient, ainsi que la manière dont elles étaient décrites. En Amérique du Nord par exemple, les premières aires protégées étaient principalement destinées à préserver le panorama; en Afrique, le problème concernait les parcs à gibier; et en Europe, le but principal était de protéger les paysages.

Pour comprendre cette diversité, indépendamment des objectifs, de la gouvernance ou du modèle de gestion, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) définit une aire protégée comme:

"Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. (UICN 2008)"

Avantages et valeurs des aires protégées

Les avantages des aires protégées s'étendent au-delà de leur environnement proche et de leur durée immédiate. Outre la conservation de la nature, les aires protégées ont une importance essentielle pour la fourniture à long-terme de services écosystémiques. Elles offrent de

nombreux avantages, comme la conservation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la fourniture de médicaments et d'effets bénéfiques pour la santé, la fourniture d'eau, les activités récréatives et touristiques, et elles font effet de tampon contre les catastrophes. Les valeurs socio-économiques de ces écosystèmes naturels et des services écosystémiques qu'ils fournissent sont de plus en plus reconnues. Les aires peuvent d'ailleurs servir de référence pour la recherche scientifique et la surveillance continue.

Les aires protégées peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et en matière de sécurité alimentaire par le biais d'activités génératrices de revenus pour les populations vivant à l'intérieur ou près des aires protégées (voir [Rapport de la FAO sur les aires protégées, les populations et la sécurité alimentaire](#)). Les aires protégées, et leur développement connexe, peuvent bénéficier directement aux communautés en leur permettant d'accéder à des infrastructures, à des possibilités d'emploi et à d'autres services.

La figure 1 ci-dessous montre les différents services écosystémiques fournis par les aires protégées.

SERVICES D'APPUI (services nécessaires à la fourniture des autres services écosystémiques) Maintien du processus de l'écosystème (formation des sols, cycle nutritif, production primaire, etc.) Maintien de cycle de vie (habitats de croissance, dispersion des semences, interactions des espèces, etc.) Maintien et protection de la biodiversité (diversité génétique, des espèces et des habitats)		
SERVICES D'APPROVISIONNEMENT (capacité de l'écosystème à fournir des ressources) Fourniture d'aliments Fourniture d'eau Fourniture de matières premières (bois, combustibles, fibres) Fourniture de ressources médicinales/produits biochimiques (médecine naturelle, cosmétique, produits pharmaceutiques, etc.) Fourniture de ressources ornementales Fourniture de ressources génétiques	SERVICES DE REGULATION (processus de régulation bénéfiques de l'écosystème) Régulation du climat Régulation des dangers naturels Purification et détoxification de l'eau, de l'air et du sol Régulation de l'eau /du débit Régulation de l'érosion et de la fertilité des sols Pollinisation Régulation des maladies et des ravageurs	SERVICES CULTURELS (avantages non matériels de l'écosystème) Possibilités de loisirs et de tourisme Valeurs esthétiques Inspiration artistique Informations utiles pour l'enseignement et la recherche Expérience religieuse et spirituelle Identité culturelle et patrimoine Bien-être mental et physique Paix et stabilité

Figure 1. Principaux services écosystémiques et biens connexes des aires protégées (Worboys et al., 2015)

En particulier, les aires protégées forestières jouent de nombreux rôles importants en fournissant un habitat, un abri, de la nourriture, et du matériel génétique, ainsi qu'en servant de tampon contre les catastrophes. Elles assurent un approvisionnement stable de nombreux biens et services environnementaux. À l'échelle mondiale, les aires protégées forestières fournissent une partie importante d'eau potable à un tiers des 100 plus grandes villes du monde (voir [Running Pure Report](#)).

Le rôle des aires protégées, surtout des aires protégées forestières, dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets a été de plus en plus reconnu au cours des dernières années. Les aires protégées stockent et piègent le carbone (le réseau mondial des aires protégées stocke au moins 15 pour cent du carbone terrestre), mais elles permettent aussi aux espèces de s'adapter aux schémas du changement climatique en leur fournissant un refuge et des couloirs de migration. Les aires protégées protègent également les populations d'événements climatiques soudains et réduisent leur vulnérabilité aux problèmes dus à des conditions météorologiques comme les inondations et les sécheresses (PNUE-WCMC, 2016).

Inversement, les forêts dégradées ou endommagées peuvent conduire à un moindre stockage de carbone, et la perte d'importants services fournis par les forêts contribue au changement climatique et à la réduction de la capacité d'adaptation. Pour de plus amples informations sur les liens entre les aires protégées et les changements climatiques, ainsi que pour comprendre pourquoi les aires protégées doivent être incluses dans les stratégies de lutte contre les changements climatiques, voir [WWF Forest and Climate learning session](#) et [Amazon Vision- Protected Areas: Natural Solutions to Climate Change](#).

Il faut également adopter une perspective culturelle plus ample pour pouvoir comprendre l'importance des aires protégées. Pour de nombreuses communautés, les aires protégées sont des sites d'importance spirituelle, et elles sont intimement liées aux croyances et pratiques des traditions des populations autochtones. Pour d'autres communautés, ces sites représentent des sources d'inspiration et sont des symboles identitaires. Les aires protégées emblématiques sont étroitement liées aux valeurs culturelles et historiques des communautés, et sont importantes pour le patrimoine des pays.

Autres mesures de conservation efficaces par zone

Bien que les efforts visent principalement à donner des orientations sur les aires protégées, la communauté internationale se réfère de plus en plus aux «aires protégées et conservées» pour reconnaître que plusieurs aires en-dehors du réseau des aires protégées nationales et régionales contribuent également à la conservation effective in situ de la biodiversité ainsi qu'aux moyens de subsistance des populations. L'objectif d'Aichi 11 du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020, indique que la conservation s'obtient «au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone».

En novembre 2018, les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont adopté, dans la [Décision 14/8](#), la définition suivante des autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE):

Une «autre mesure de conservation efficace par zone» signifie «une zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris des fonctions et services écosystémiques connexes, et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement.»

Alors que les aires protégées doivent avoir un objectif de conservation primaire, ceci n'est pas nécessaire pour les AMCE. Les AMCE peuvent être gérées en poursuivant plusieurs objectifs différents mais elles doivent fournir des prestations de conservation efficaces. De plus amples informations sur les AMCE se trouvent [ici](#).

Aires protégées contribue aux ODD:

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES





Modules associés

- [Gestion de la faune sauvage](#)
- [Inventaire forestier](#)
- [Planification de la gestion des forêts](#)
- [Sylviculture dans les forêts naturelles](#)

Les aires protégées sont essentielles pour la conservation de la biodiversité. Elles protègent la nature et les ressources culturelles tout en contribuant aux moyens d'existence, surtout au niveau local. Il existe plus de 238 563 aires protégées désignées dans le monde, ce qui correspond à 14,9 pour cent de la surface terrestre, avec des étendues, des niveaux de protection et des types de gestion différents (UICN, 2018).

Les aires protégées forestières représentent une fraction de l'ensemble de toutes les aires protégées dans lesquelles la forêt constitue une

partie importante; cela peut correspondre à une partie ou à la totalité de l'aire protégée.

Actuellement, près de 17 pour cent des forêts naturelles du monde se trouvent à l'intérieur d'aires protégées juridiquement constituées (FAO, 2015). Étant donné que la superficie de forêt à l'intérieur des aires protégées a augmenté de 200 millions d'hectares depuis 1990, notamment dans les zones tropicales, les aires protégées forestières sont désormais considérées comme la pierre angulaire de toute stratégie nationale ou internationale de conservation des écosystèmes forestiers, de lutte contre la perte de biodiversité, et de préservation d'une fourniture durable de services écosystémiques.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) reconnaissent les aires protégées comme une stratégie clé pour la conservation de la biodiversité et le développement durable dans les cibles qu'ils contiennent; prenons l'exemple de l'ODD 14: Vie aquatique, et de l'ODD 15: Vie terrestre. D'autres ODD permettent de souligner la contribution des aires protégées au bien-être et à la prospérité de l'homme, y compris la lutte contre la pauvreté (ODD 3: Bonne santé et bien-être), la sécurité alimentaire et de l'eau (ODD 6: Eau propre et assainissement), la durabilité des villes (ODD 11: Villes et communautés durables), les stratégies liées aux changements climatiques (ODD 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et d'autres encore. Un résumé de la manière dont les aires protégées contribuent à l'atteinte des ODD est disponible [ici](#).

Alors que la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité 2011–2020 touche à sa fin, et que les regards portent sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020, les aires protégées devraient continuer à jouer un rôle central dans la conservation de la biodiversité et à garantir l'apport durable d'avantages pour les personnes et la planète.

Définition

Bien qu'une forme moderne d'aire protégée soit relativement récente, depuis la fin du XIXe siècle, l'idée de conserver les aires naturelles pour en préserver la valeur existe depuis des siècles. On peut citer, par exemple, les sites sacrés, les réserves de chasse, et les forêts communautaires. Le premier parc national a été créé aux États-Unis dans les années 1870, et le concept moderne d'aire protégée s'est répandu dans le monde au XXe siècle.

Alors que le nombre d'aires protégées augmentait, les objectifs visés et les formes qu'elles prenaient se diversifiaient, ainsi que la manière dont elles étaient décrites. En Amérique du Nord par exemple, les premières aires protégées étaient principalement destinées à préserver le panorama; en Afrique, le problème concernait les parcs à gibier; et en Europe, le but principal était de protéger les paysages.

Pour comprendre cette diversité, indépendamment des objectifs, de la gouvernance ou du modèle de gestion, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) définit une aire protégée comme:

"Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. (UICN 2008)"

Avantages et valeurs des aires protégées

Les avantages des aires protégées s'étendent au-delà de leur environnement proche et de leur durée immédiate. Outre la conservation de la nature, les aires protégées ont une importance essentielle pour la fourniture à long-terme de services écosystémiques. Elles offrent de nombreux avantages, comme la conservation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la fourniture de médicaments et d'effets bénéfiques pour la santé, la fourniture d'eau, les activités récréatives et touristiques, et elles font effet de tampon contre les catastrophes. Les valeurs socio-économiques de ces écosystèmes naturels et des services écosystémiques qu'ils fournissent sont de plus en plus reconnues. Les aires peuvent d'ailleurs servir de référence pour la recherche scientifique et la surveillance continue.

Les aires protégées peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et en matière de sécurité alimentaire par le biais d'activités génératrices de revenus pour les populations vivant à l'intérieur ou près des aires protégées (voir [Rapport de la FAO sur les aires protégées, les populations et la sécurité alimentaire](#)). Les aires protégées, et leur

développement connexe, peuvent bénéficier directement aux communautés en leur permettant d'accéder à des infrastructures, à des possibilités d'emploi et à d'autres services.

La figure 1 ci-dessous montre les différents services écosystémiques fournis par les aires protégées.

SERVICES D'APPUI (services nécessaires à la fourniture des autres services écosystémiques) Maintien du processus de l'écosystème (formation des sols, cycle nutritif, production primaire, etc.) Maintien de cycle de vie (habitats de croissance, dispersion des semences, interactions des espèces, etc.) Maintien et protection de la biodiversité (diversité génétique, des espèces et des habitats)		
SERVICES D'APPROVISIONNEMENT (capacité de l'écosystème à fournir des ressources) Fourniture d'aliments Fourniture d'eau Fourniture de matières premières (bois, combustibles, fibres) Fourniture de ressources médicinales/produits biochimiques (médecine naturelle, cosmétique, produits pharmaceutiques, etc.) Fourniture de ressources ornementales Fourniture de ressources génétiques	SERVICES DE REGULATION (processus de régulation bénéfiques de l'écosystème) Régulation du climat Régulation des dangers naturels Purification et détoxification de l'eau, de l'air et du sol Régulation de l'eau /du débit Régulation de l'érosion et de la fertilité des sols Pollinisation Régulation des maladies et des ravageurs	SERVICES CULTURELS (avantages non matériels de l'écosystème) Possibilités de loisirs et de tourisme Valeurs esthétiques Inspiration artistique Informations utiles pour l'enseignement et la recherche Expérience religieuse et spirituelle Identité culturelle et patrimoine Bien-être mental et physique Paix et stabilité

Figure 1. Principaux services écosystémiques et biens connexes des aires protégées (Worboys *et al.*, 2015)

En particulier, les aires protégées forestières jouent de nombreux rôles importants en fournissant un habitat, un abri, de la nourriture, et du matériel génétique, ainsi qu'en servant de tampon contre les catastrophes. Elles assurent un approvisionnement stable de nombreux biens et services environnementaux. À l'échelle mondiale, les aires protégées forestières fournissent une partie importante d'eau potable à un tiers des 100 plus grandes villes du monde (voir [Running Pure Report](#)).

Le rôle des aires protégées, surtout des aires protégées forestières, dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets a été de plus en plus reconnu au cours des dernières années. Les aires protégées stockent et piègent le carbone (le réseau mondial des aires protégées stocke au moins 15 pour cent du carbone terrestre), mais elles permettent aussi aux espèces de s'adapter aux schémas du changement climatique en leur fournissant un refuge et des couloirs de migration. Les aires protégées protègent également les populations d'événements climatiques soudains et réduisent leur vulnérabilité aux problèmes dus à des conditions météorologiques comme les inondations et les sécheresses (PNUE-WCMC, 2016).

Inversement, les forêts dégradées ou endommagées peuvent conduire à un moindre stockage

de carbone, et la perte d'importants services fournis par les forêts contribue au changement climatique et à la réduction de la capacité d'adaptation. Pour de plus amples informations sur les liens entre les aires protégées et les changements climatiques, ainsi que pour comprendre pourquoi les aires protégées doivent être incluses dans les stratégies de lutte contre les changements climatiques, voir [WWF Forest and Climate learning session](#) et [Amazon Vision-Protected Areas: Natural Solutions to Climate Change](#).

Il faut également adopter une perspective culturelle plus ample pour pouvoir comprendre l'importance des aires protégées. Pour de nombreuses communautés, les aires protégées sont des sites d'importance spirituelle, et elles sont intimement liées aux croyances et pratiques des traditions des populations autochtones. Pour d'autres communautés, ces sites représentent des sources d'inspiration et sont des symboles identitaires. Les aires protégées emblématiques sont étroitement liées aux valeurs culturelles et historiques des communautés, et sont importantes pour le patrimoine des pays.

Autres mesures de conservation efficaces par zone

Bien que les efforts visent principalement à donner des orientations sur les aires protégées, la communauté internationale se réfère de plus en plus aux «aires protégées et conservées» pour reconnaître que plusieurs aires en-dehors du réseau des aires protégées nationales et régionales contribuent également à la conservation effective in situ de la biodiversité ainsi qu'aux moyens de subsistance des populations. L'objectif d'Aichi 11 du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020, indique que la conservation s'obtient «au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone».

En novembre 2018, les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont adopté, dans la [Décision 14/8](#), la définition suivante des autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE):

Une «autre mesure de conservation efficace par zone» signifie «une zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris des fonctions et services écosystémiques connexes, et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement.»

Alors que les aires protégées doivent avoir un objectif de conservation primaire, ceci n'est pas nécessaire pour les AMCE. Les AMCE peuvent être gérées en poursuivant plusieurs objectifs différents mais elles doivent fournir des prestations de conservation efficaces. De plus amples informations sur les AMCE se trouvent [ici](#).

Aires protégées contribue aux ODD:

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



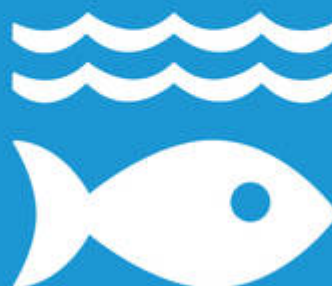
12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



14 VIE
AQUATIQUE



15 VIE
TERRESTRE



Modules associés

- [Gestion de la faune sauvage](#)
- [Inventaire forestier](#)
- [Planification de la gestion des forêts](#)
- [Sylviculture dans les forêts naturelles](#)

In more depth

Cette section présente des informations approfondies sur les catégories des aires protégées, sur les principales considérations en matière de bonne planification, sur la gouvernance y compris les questions transfrontalières, et sur l'efficacité de gestion ainsi que des informations sur les conditions favorables nécessaires pour une gestion efficace des aires protégées et conservées.

Cette section présente des informations approfondies sur les catégories des aires protégées, sur les principales considérations en matière de bonne planification, sur la gouvernance y compris les questions transfrontalières, et sur l'efficacité de gestion ainsi que des informations sur les conditions favorables nécessaires pour une gestion efficace des aires protégées et conservées.

Catégories des aires protégées et gestion durable des forêts

Les différents pays et régions identifient et désignent les aires protégées de manière très variée conformément à leurs propres politiques, lois et règlements nationaux; par conséquent, il existe différentes manières de décrire et de nommer les aires protégées. L'UICN a introduit des systèmes de nomenclature pour fournir une «langue commune» qui peut être appliquée sur le plan international et fournir une base pour comparer les aires protégées dans le monde. L'un des aspects de cette langue commune est le système de Catégories des aires protégées de l'UICN.

Le système reconnaît six catégories différentes d'aires protégées en fonction principalement de leurs objectifs de gestion, de leurs caractéristiques marquantes et du niveau de présence humaine au sein des limites d'une aire protégée. Les catégories sont présentées plus bas (UICN, 2018):

Catégorie UICN	Description
Ia	Réserve naturelle intégrale Aires protégées mises en réserve pour protéger la biodiversité et aussi, éventuellement, des caractéristiques géologiques/géomorphologiques, où les visites, l'utilisation et les impacts humains sont strictement contrôlés et limités. Ces aires peuvent servir de référence pour la recherche scientifique et la surveillance continue.
Ib	Zone de nature sauvage Vastes aires intactes ou légèrement modifiées, qui sont protégées et gérées aux fins de préserver leur état naturel.
II	Parc national Vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales.
III	Monument ou élément naturel Aires protégées mises en réserve pour protéger un monument naturel spécifique; ce sont généralement des aires protégées assez petites et elles ont souvent beaucoup d'importance pour les visiteurs.
IV	Aire de gestion des habitats/espèces Elles visent à protéger des espèces et des habitats particuliers. De nombreuses aires protégées ont besoin d'interventions régulières et actives pour répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats, mais cela n'est pas une exigence de la catégorie.
V	Paysage terrestre ou marin protégé Une aire qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et panoramiques considérables, et où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale pour protéger et maintenir l'aire.
VI	Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles Aires protégées qui préservent des écosystèmes et des habitats, ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnelles qui y sont associés. Elles sont généralement vastes, et une certaine proportion y est soumise à une gestion durable des ressources naturelles et à une utilisation modérée des ressources naturelles, non industrielle et compatible.

Tableau 1 Catégories des aires protégées de l'UICN. Adapté de Dudley, N., 2008.

Les catégories UICN s'appliquent à tous les types d'aire protégée. Quelques-unes de ces aires protégées seront entièrement formées de forêts, d'autres contiendront seulement une portion de forêt, et d'autres encore n'auront pas du tout de forêt. Il y a eu une certaine confusion au sujet des aires protégées forestières par rapport à ce que l'on entend par aire protégée dans le biome forestier, spécialement lorsque cette information doit être intégrée dans une vaste récolte de données concernant la gestion des ressources forestières (UICN, 2008).

Conformément aux [Lignes directrices de l'UICN pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées](#), pour qu'une étendue de forêt soit définie comme une «aire protégée forestière», elle devra répondre à la définition générale d'aire protégée et relever d'une des catégories des aires protégées de l'UICN.

En calculant la portion de forêt dans n'importe quelle catégorie, les gestionnaires devront supprimer toute surface boisée qui ne répond pas à la définition de forêt établie par l'UNECE-FAO (voir les [Termes et définitions de FRA](#)). En particulier:

- Les forêts plantées dont l'objectif de gestion principal est le bois rond industriel, la gomme/résine ou les fruits *ne doivent pas* être comptées.
- Les terres restaurées en forêts naturelles *doivent* être comptées si le principal objectif de gestion est le maintien et la protection de la biodiversité et des valeurs culturelles associées.
- Les «forêts culturelles» doivent être incluses *si* elles sont protégées en premier lieu pour leur biodiversité et pour les valeurs culturelles associées.

La Gestion durable des forêts (GDF) est un concept dynamique et évolutif qui vise à maintenir et renforcer les valeurs économiques, sociales et environnementales de tous les types de forêts, au bénéfice des générations présentes et futures (FNUF, 2009). La GDF est compatible avec les objectifs des aires protégées dans plusieurs de ces catégories, particulièrement dans les catégories V et VI. Dans toutes les catégories, les activités de gestion devront impliquer les communautés locales et être cohérentes avec la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Planification et gestion

Pendant la planification d'un système d'aires protégées, il faudra identifier l'éventail des finalités des aires protégées et s'efforcer de les équilibrer dans l'ensemble du système. La planification devrait inclure des échantillons représentatifs des régions écologiques et des paysages naturels, des points chauds de la biodiversité et de la rareté, des habitats pour les populations viables d'espèces clés rares ou menacées. Pour atteindre leurs buts et objectifs, et pour répondre aux fonctions polyvalentes de ces aires ainsi qu'aux menaces potentielles auxquelles elles sont exposées, les aires protégées exigent de mettre en place des actions et interventions de gestion spécifiques, établies généralement à travers un processus de planification de la gestion. Dans certains pays, cette planification est juridiquement obligatoire pour orienter de façon adéquate la gestion des aires protégées.

Un plan de gestion des aires protégées permet d'assurer que les décisions de gestion sont fondées sur une compréhension claire des ressources, des valeurs et des buts des aires protégées. Il vise à fournir aux gestionnaires un cadre pour les opérations quotidiennes et la gestion à long terme; si les objectifs sont clairs et bien écrits, il permet d'établir un point de départ pour en surveiller l'efficacité.

Il existe différents cadres et outils de gestion pour aider les gestionnaires des aires protégées à organiser leurs opérations en matière de planification, d'organisation de l'administration et du personnel, de soutien décisionnel et d'efficacité de la gestion et de la surveillance (par ex. [Lignes directrices de l'UICN pour la planification de la gestion des aires protégées](#), [Best Practice in Strategic Park Management](#), [the Nature Conservancy's Conservation Action Planning Handbook](#)).

Plan de gestion

Les plans de gestion sont des plans spécifiques au lieu qui se fondent sur une évaluation des valeurs des aires protégées et des dangers potentiels auxquels elles sont exposées. Ils établissent clairement les objectifs, les stratégies et les interventions pour gérer le mieux possible ces aires. Même si le plan de gestion est considéré comme le produit principal, la planification de gestion est un processus, et non pas un événement, qui ne se termine pas avec l'approbation du plan.

Les plans de gestion devraient être suffisamment souples pour intégrer de façon systématique les résultats du suivi dans le processus de gestion, et pour être en mesure de s'adapter et de répondre de façon appropriée. Ce cycle de gestion adaptative considère que la gestion est essentiellement un processus expérimental, qui s'adapte et s'améliore continuellement à travers «l'apprentissage par la pratique».

L'élaboration d'un plan de gestion d'une aire protégée comporte généralement quatre étapes, qui s'inscrivent dans un processus de planification participative, rationnelle et adaptative.



Figure 2. Processus de planification de gestion participative, rationnelle et adaptative (Spoelder, P. et al., 2015)

Alors que chacune des six catégories d'aires protégées visent des objectifs différents, elles doivent toutes prévoir un processus de planification de gestion approprié. L'UICN a développé [des orientations en matière de gestion](#) pour chacune de ses catégories d'aires protégées.

En plus de conserver la diversité biologique et culturelle, il est désormais reconnu que les aires protégées ont des fonctions sociales et économiques importantes, qui sont représentées par les objectifs multiples de nombreuses aires protégées. Par conséquent, il est essentiel de prendre en compte divers besoins sociaux, des valeurs et structures institutionnelles, ainsi que les opinions (potentiellement contradictoires) de toutes les parties prenantes. Ces considérations peuvent rendre la préparation d'un plan de gestion très complexe et difficile.

Jusqu'à une époque récente, la planification de gestion pour les aires protégées était souvent exécutée par des planificateurs techniques sans consulter véritablement les parties prenantes ou sans prendre en considération leurs préoccupations. Étant donné la grande diversité des objectifs qui sont désormais reconnus comme importants pour les aires protégées, et l'absence fréquente de consensus entre les parties prenantes sur ces objectifs, peu de gens considèrent aujourd'hui qu'une approche technique de la planification est suffisante.

La plupart des institutions nationales et sous-nationales des aires protégées reconnaissent maintenant qu'il est essentiel d'inclure toutes les parties prenantes - notamment les populations autochtones, les communautés locales et les groupes traditionnels d'utilisateurs - dans le processus de planification en matière de gestion, afin d'arriver à un consensus et à une participation à la mise en œuvre du plan de gestion. Lorsqu'un plan de gestion est élaboré avec les communautés qui vivent à l'intérieur ou qui dépendent des aires protégées, le plan de gestion peut également être utilisé comme un outil de négociation ou d'entente entre les différentes parties prenantes.

Gouvernance

Alors que la gestion s'intéresse aux actions relevant de la gestion d'un site particulier, la gouvernance se préoccupe de savoir qui établit réellement ce qui doit être fait, qui décide de la gestion, qui est responsable de la gestion, et qui est tenu de rendre des comptes. La gouvernance se penche sur des principes comme la légitimité et le droit d'expression, la prise d'instructions, la mesure de la performance, la responsabilisation, et les questions d'équité et de droits.

Une grande variété de titulaires de droits et de parties prenantes participe à la gouvernance et à la gestion des aires protégées - y compris les aires protégées forestières - comme, par exemple, des agences gouvernementales et des ministères à différents niveaux, des autorités élues et traditionnelles, des peuples autochtones et des communautés locales, des particuliers et des associations à but non lucratif.

La plupart des institutions de gestion des aires protégées et des forêts font état de l'importance de reconnaître les droits des peuples autochtones et des communautés locales, de partager les coûts et avantages liés aux aires protégées, et de les faire participer activement à leur gouvernance et à leur gestion. Cela a conduit à reconnaître quatre types principaux de gouvernance, définis sur la base de qui détient l'autorité, la responsabilité, et de qui doit rendre compte des décisions clés sur les aires protégées:

Type de gouvernance	Sous-types
---------------------	------------

Type A. Gouvernance par le gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère fédéral ou national responsable • Ministère sous-national ou organisme responsable (à l'échelle régionale, provinciale, municipale) • Gestion déléguée par le gouvernement (par ex. à une ONG)
Type B. Gouvernance partagée	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance transfrontalière (accords formels entre un ou plusieurs États souverains ou Territoires) • Gouvernance collaborative (plusieurs moyens à travers lesquels les différents acteurs et institutions travaillent ensemble) • Gouvernance conjointe (comité pluraliste ou autre organe directeur multipartite)
Type C. Gouvernance privée	<ul style="list-style-type: none"> • Aires conservées - établies et gérées par : <ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires fonciers particuliers - Organisations à but non lucratif (ONG, Universités) - Organisations à but lucratif (entreprises propriétaires foncières)
Type D. Gouvernance par les peuples autochtones et les communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> • Aires et territoires conservés par les peuples autochtones – établis et gérés par les peuples autochtones • Aires et territoires conservés par les communautés – établis et gérés par les communautés

Source: UICN, 2008

Actuellement, de nombreuses aires protégées ont été établies sur des terres et des eaux domaniales, et sont dirigées par les gouvernements; cependant, la plupart des lieux les plus importants pour la biodiversité se trouvent sur des terres privées, communales ou appartenant aux peuples autochtones. [Les aires protégées privées](#), ainsi que les efforts en faveur de la conservation privée engagés par les communautés locales, les peuples autochtones ou d'autres groupes de particuliers, jouent un rôle essentiel dans l'augmentation de la représentation écologique pour la conservation de la biodiversité. Elles favorisent la participation d'un éventail plus large de parties prenantes et l'application de mécanismes de financement innovants.

Alors que les catégories présentées plus haut reflètent les caractéristiques principales de la gouvernance des aires protégées, la réalité peut s'avérer plus bien plus complexe. Il peut souvent être difficile d'attribuer un type de gouvernance à une aire protégée, car certaines aires combinent des éléments de plusieurs types de gouvernance ou ont des types de gouvernance différents dans différentes zones. Les partenariats publics-privés pour la gestion d'une aire protégée sont déterminants pour assurer une participation à long terme des parties prenantes ainsi que sa viabilité financière. Les propriétaires fonciers, le secteur privé, les peuples autochtones et les communautés locales, les ONG, entre autres, doivent s'engager activement pour assurer l'intégration des efforts de conservation afin d'optimiser la gestion des aires protégées.

De plus amples informations sur les différents types de gouvernance des aires protégées sont disponibles dans la publication de l'UICN [Gouvernance des aires protégées: De la compréhension à l'action](#).

Qualité de la gouvernance

Une bonne gouvernance des aires protégées est essentielle pour que la gestion soit efficace et que les objectifs soient atteints; elle est souvent indispensable pour empêcher ou gérer les conflits sociaux ainsi que pour mobiliser et maintenir l'appui du public. Selon le Programme de travail sur les aires protégées de la CDB, les concepts clés suivant doivent être pris en compte pour garantir une bonne gouvernance des aires protégées (CDB, 2004):

- **Participation:** Assurer la participation pleine et entière des titulaires de droits et des parties prenantes pertinents, y compris les peuples autochtones, les communautés locales et les acteurs ayant droit en raison de droits coutumiers ou de questions de genre et d'équité sociale.
- **Innovation:** Ouvrir la voie à de nouveaux types de gouvernance pour que les aires protégées soient légalement reconnues, efficacement gérées, et promues à travers des mécanismes politiques, financiers, institutionnels et communautaires.
- **Respect:** Garantir l'attention et le respect des droits, de la culture et des besoins des populations vivant à l'intérieur et autour des aires protégées, et plus particulièrement des connaissances, des pratiques et des institutions locales des peuples autochtones et des communautés.
- **Partage des bénéfices:** Veiller à la mise en place de mécanismes pour évaluer les coûts, les avantages et les impacts économiques ou socio-culturels dérivant des aires protégées; assurer le partage équitable des coûts et des avantages.
- **Consentement libre, préalable et éclairé:** Obtenir le consentement des titulaires de droits, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, avant d'entreprendre des actions qui pourraient influencer sur leur occupation d'une zone, ou changer leur accès aux ressources naturelles du fait de la création ou de la gestion d'une aire protégée.
- **Principes de gouvernance:** Prendre la bonne gouvernance en considération dans tous les processus décisionnels. Une telle gouvernance respecte les droits des communautés locales, favorise un dialogue constructif et un accès équitable à l'information,

est responsable et met en place des institutions et des procédures de règlement équitable des litiges.

Aires protégées transfrontalières

Définies par l'UICN comme des «aires protégées transfrontalières» (APTF), elles traversent les frontières d'un ou de plusieurs pays, et entraînent une sorte de coopération en matière de gouvernance ou de gestion (Vasilijevi?, M *et al.*, 2015). Le plus récent inventaire identifie 227 ensembles d'APTF, intégrant 3 043 aires protégées individuelles ou sites consacrés à l'échelle internationale (PNUE-WCMC, 2007).

L'UICN reconnaît trois tendances prédominantes en matière de bonnes pratiques pour la gouvernance transfrontalière. Premièrement, la gouvernance doit faire intervenir de multiples joueurs et parties prenantes; deuxièmement, la gouvernance doit être intégrée dans les différents systèmes de gouvernance à plusieurs niveaux; troisièmement, la gouvernance doit être extrêmement adaptable, et doit prendre en considération des systèmes de suivi et d'évaluation solides. Pour de plus amples informations sur la gouvernance des APTF, consulter la publication de l'UICN sur la [Conservation transfrontalière](#).

Efficacité de gestion

Les informations concernant l'efficacité de la gestion sont la pierre angulaire d'une bonne gestion des aires protégées. L'évaluation de l'efficacité de gestion permet d'apprécier le niveau de gestion de l'aire protégée - principalement à quel point cette gestion protège les valeurs ou atteint les buts et objectifs recherchés. Le terme «efficacité de gestion» répond à trois thèmes principaux: les problèmes de conception relatifs aux sites individuels et aux systèmes d'aires protégées; l'adéquation et la pertinence des systèmes et des processus de gestion; la réalisation des objectifs des aires protégées dont également la conservation des valeurs.

Outils d'évaluation

L'approche en matière d'efficacité de la gestion des aires protégées (EGAP) a été amplement appliquée pour évaluer les forces et les faiblesses des aires protégées individuelles et des systèmes d'aires protégées. L'EGAP peut être définie comme «l'évaluation du niveau de gestion de l'aire protégée - principalement à quel point cette gestion protège les valeurs ou atteint les buts et objectifs recherchés» (Hockings *et al.*, 2006).

L'UICN et la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN (CMAP) ont développé le [Cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées](#), à partir duquel ont été élaborées de nombreuses méthodologies d'efficacité de la gestion. Actuellement, il existe plus de 40 différentes méthodologies d'EGAP, qui ont été appliquées dans plus de 100 pays.

Les EGAP les plus utilisées sont la [Méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de la gestion des aires protégées \(RAPPAM\)](#) et l'[Instrument de suivi de l'efficacité de la gestion \(METT, sigle en anglais\)](#), développés tous les deux par le Fonds mondial pour la nature (WWF). Pour de plus amples détails sur les différentes méthodologies d'EGAP, consulter la section [Méthodologies de Protected Planet](#).

Présentement, de nombreuses initiatives mondiales promeuvent la gestion appropriée et efficace des aires protégées. Le PNUE-WCMC a lancé la [Base de données mondiale sur l'efficacité de la gestion des aires protégées \(DM-EGAP\)](#) qui vise à recueillir des informations sur les évaluations de l'efficacité de la gestion entre les aires protégées, avec des informations récentes provenant de 169 pays.

Afin d'encourager l'amélioration des performances dans la gestion des aires protégées, en 2014, l'UICN a mis en place la [Liste verte du programme Aires protégées et conservées](#), avec pour but d'augmenter le nombre d'aires protégées et conservées gérées efficacement et équitablement, et qui obtiennent des résultats de conservation positifs. Le programme est un dispositif volontaire, qui mesure les performances des aires protégées selon un ensemble de critères et d'indicateurs génériques définis par la norme mondiale de la Liste verte de l'UICN, répartis dans quatre piliers thématiques: i) bonne gouvernance; ii) conception et planification solides; iii) gestion efficace; iv) résultats de conservation positifs.

L'appréciation des EGAP est un élément essentiel de la Liste verte de l'UICN, car elle fournit un point d'entrée pour les sites candidats et un indicateur de bonne gestion. À ce jour, 46 sites dans 14 pays (Australie, Chine, Colombie, Égypte, France, Italie, Jordanie, Kenya, République de Corée, Liban, Mexique, Pérou, Espagne et Émirats-Arabes-Unis) ont été inscrits dans la Liste verte de l'UICN.

Défis et voie à suivre

Les aires protégées sont essentielles pour s'attaquer à la perte de biodiversité, lutter contre les changements climatiques, et garantir les moyens d'existence de millions de personnes dans le monde. Elles sont fondamentales pour mettre en œuvre les stratégies mondiales en matière de biodiversité et pour réaliser une bonne partie des ODD que les gouvernements nationaux du monde entier se sont engagés à respecter dans le cadre des Nations Unies.

Défis

Les aires protégées, y compris celles qui présentent une part importante de zones boisées, sont confrontées à de nombreux défis dans la poursuite de leurs objectifs. Même lorsqu'un système de gestion est en place, les aires protégées sont menacées par le braconnage des espèces sauvages; l'extraction illégale de produits forestiers comme le bois; la déforestation; l'extraction minière illégale; l'empiètement des colons; la surutilisation liée aux touristes; les catastrophes naturelles comme les incendies et les sécheresses; et le développement des infrastructures. Parfois, la communauté locale s'oppose aux aires protégées à cause d'une perception négative des coûts connexes et des contraintes imposées, ainsi qu'à cause des avis défavorables sur la manière dont elles sont gérées et dirigées, ce qui contribue à la dégradation de ces aires.

De nombreuses aires protégées manquent de financement durable, de gestion efficace, et du soutien ou de l'engagement des populations locales et autochtones. En outre, il existe parfois des lois et des droits contradictoires sur la propriété foncière et l'utilisation des ressources naturelles, ainsi que sur leur accès, au sein des aires protégées. Maintenir un équilibre entre les mesures de conservation et l'utilisation coutumière reste un défi permanent dans de nombreuses aires protégées forestières, et les activités humaines comme le braconnage ou les feux de forêt ont également des retombées négatives sur les objectifs de conservation.

La pollution atmosphérique et les changements climatiques transfrontaliers font aussi partie des difficultés et des menaces nouvelles qui pèsent sur les aires protégées forestières. Face à la rapidité des changements économiques et, dans certains cas, la baisse des recettes publiques, les gouvernements subissent des pressions croissantes pour ouvrir les aires protégées aux activités extractives. De plus, lorsque le système d'aire protégée n'est pas suffisamment développé, le manque d'intégration des plans d'aménagement du territoire et de connectivité des paysages réduit la capacité des aires protégées isolées à maintenir un habitat suffisant de bonne qualité pour certaines espèces et à assurer leur résilience face aux changements climatiques.

Voie à suivre

Les aires protégées, y compris les aires protégées forestières, continuent cependant de jouer un rôle primordial dans les efforts mondiaux de conservation. Les écosystèmes naturels contribuent de manière significative à l'atténuation des changements climatiques en stockant et piégeant le carbone dans la végétation et les sols, et à l'adaptation à leurs effets en préservant les services écosystémiques essentiels qui peuvent aider les sociétés à répondre et à faire face aux changements climatiques ou à d'autres problèmes écologiques.

Il est essentiel de consacrer des efforts et des ressources à l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées, et à l'élaboration de systèmes de compte rendu systémiques pour promouvoir une approche de gestion adaptative. Cela peut contribuer à une amélioration globale de la gestion et à un ciblage plus efficace des fonds et des ressources. L'investissement dans des systèmes d'aires protégées élargis et mieux connectés, selon un éventail plus large de régimes de gouvernance et de gestion, devrait être prioritaire en tant que stratégie essentielle pour maintenir la viabilité des espèces, des communautés et des écosystèmes. Les systèmes d'aires protégées doivent être conçus pour faire face aux menaces posées par les changements climatiques, ainsi qu'à la demande accrue et à l'évolution des modes d'utilisation des ressources.

Un nouveau programme pour les aires protégées requiert la participation d'un vaste éventail d'acteurs et de titulaires de droits, ainsi qu'une attention plus grande aux paysages gérés par les peuples autochtones, les communautés locales, les propriétaires privés et les autres acteurs dans le cadre des systèmes d'aires protégées. Leur permettre d'appliquer leurs connaissances traditionnelles et de garantir leurs droits sur les terres et les ressources, favorisera une approche plus équitable de la gouvernance et de la gestion des aires protégées, et pourrait conduire à un plus grand succès des zones protégées destinées à la conservation de la biodiversité. Il convient d'accorder une plus grande attention aux moyens d'intégrer les aires protégées dans le développement durable, notamment en promouvant les infrastructures «vertes» en tant qu'élément stratégique des réponses aux changements climatiques. La GDF a un rôle important à jouer pour relever les défis futurs auxquels sont confrontés les aires protégées.

La gestion adaptative repose également sur la capacité à tirer des enseignements des pratiques existantes par rapport aux nouveaux défis, et à intégrer ces enseignements dans des programmes d'échange qui permettront d'améliorer les connaissances et les capacités des professionnels des aires protégées. Une des solutions préconisées est de documenter et de tirer des enseignements des études de cas couvrant les nombreux thèmes et sujets traitant de gouvernance et de gestion des aires protégées. La plateforme web [PANORAMA promeut](#) des approches innovantes de la gestion des aires protégées et de gouvernance elle-même, y compris une vaste gamme d'études de cas sur les aires protégées forestières.

Pour des orientations et un soutien plus détaillés sur la création et la gestion des aires protégées, consulter les sections [Outils](#) et [Études de cas](#) de ce module.

Catégories des aires protégées et gestion durable des forêts

Les différents pays et régions identifient et désignent les aires protégées de manière très variée conformément à leurs propres politiques, lois et règlements nationaux; par conséquent, il existe différentes manières de décrire et de nommer les aires protégées. L'UICN a introduit des systèmes de nomenclature pour fournir une «langue commune» qui peut être appliquée sur le plan international et fournir une base pour comparer les aires protégées dans le monde. L'un des aspects de cette langue commune est le système de Catégories des aires protégées de l'UICN.

Le système reconnaît six catégories différentes d'aires protégées en fonction principalement de leurs objectifs de gestion, de leurs caractéristiques marquantes et du niveau de présence humaine au sein des limites d'une aire protégée. Les catégories sont présentées plus bas (UICN, 2018):

Catégorie UICN		Description
Ia	Réserve naturelle intégrale	Aires protégées mises en réserve pour protéger la biodiversité et aussi, éventuellement, des caractéristiques géologiques/géomorphologiques, où les visites, l'utilisation et les impacts humains sont strictement contrôlés et limités. Ces aires peuvent servir de référence pour la recherche scientifique et la surveillance continue.
Ib	Zone de nature sauvage	Vastes aires intactes ou légèrement modifiées, qui sont protégées et gérées aux fins de préserver leur état naturel.
II	Parc national	Vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales.
III	Monument ou élément naturel	Aires protégées mises en réserve pour protéger un monument naturel spécifique; ce sont généralement des aires protégées assez petites et elles ont souvent beaucoup d'importance pour les visiteurs.
IV	Aire de gestion des habitats/espèces	Elles visent à protéger des espèces et des habitats particuliers. De nombreuses aires protégées ont besoin d'interventions régulières et actives pour répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats, mais cela n'est pas une exigence de la catégorie.
V	Paysage terrestre ou marin protégé	Une aire qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et panoramiques considérables, et où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale pour protéger et maintenir l'aire.
VI	Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles	Aires protégées qui préservent des écosystèmes et des habitats, ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnelles qui y sont associés. Elles sont généralement vastes, et une certaine proportion y est soumise à une gestion durable des ressources naturelles et à une utilisation modérée des ressources naturelles, non industrielle et compatible.

Tableau 1 Catégories des aires protégées de l'UICN. Adapté de Dudley, N., 2008.

Les catégories UICN s'appliquent à tous les types d'aire protégée. Quelques-unes de ces aires protégées seront entièrement formées de forêts, d'autres contiendront seulement une portion de forêt, et d'autres encore n'auront pas du tout de forêt. Il y a eu une certaine confusion au sujet des aires protégées forestières par rapport à ce que l'on entend par aire protégée dans le biome forestier, spécialement lorsque cette information doit être intégrée dans une vaste récolte de données concernant la gestion des ressources forestières (UICN, 2008).

Conformément aux [Lignes directrices de l'UICN pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées](#), pour qu'une étendue de forêt soit définie comme une «aire protégée forestière», elle devra répondre à la définition générale d'aire protégée et relever d'une des catégories des aires protégées de l'UICN.

En calculant la portion de forêt dans n'importe quelle catégorie, les gestionnaires devront supprimer toute surface boisée qui ne répond pas à la définition de forêt établie par l'UNECE-FAO (voir les [Termes et définitions de FRA](#)). En particulier:

- Les forêts plantées dont l'objectif de gestion principal est le bois rond industriel, la gomme/résine ou les fruits *ne doivent pas* être comptées.
- Les terres restaurées en forêts naturelles *doivent* être comptées si le principal objectif de gestion est le maintien et la protection de la biodiversité et des valeurs culturelles associées.
- Les «forêts culturelles» doivent être incluses *si* elles sont protégées en premier lieu pour leur biodiversité et pour les valeurs culturelles associées.

La Gestion durable des forêts (GDF) est un concept dynamique et évolutif qui vise à maintenir et renforcer les valeurs économiques, sociales et environnementales de tous les types de forêts, au bénéfice des générations présentes et futures (FNUF, 2009). La GDF est compatible avec les objectifs des aires protégées dans plusieurs de ces catégories, particulièrement dans les catégories V et VI. Dans toutes les catégories, les activités de gestion devront impliquer les communautés locales et être cohérentes avec la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Planification et gestion

Pendant la planification d'un système d'aires protégées, il faudra identifier l'éventail des finalités des aires protégées et s'efforcer de les équilibrer dans l'ensemble du système. La planification devrait inclure des échantillons représentatifs des régions écologiques et des paysages naturels, des points chauds de la biodiversité et de la rareté, des habitats pour les populations viables d'espèces clés rares ou menacées. Pour atteindre leurs buts et objectifs, et pour répondre aux fonctions polyvalentes de ces aires ainsi qu'aux menaces potentielles auxquelles elles sont exposées, les aires protégées exigent de mettre en place des actions et interventions de gestion spécifiques, établies généralement à travers un processus de planification de la gestion. Dans certains pays, cette planification est juridiquement obligatoire pour orienter de façon adéquate la gestion des aires protégées.

Un plan de gestion des aires protégées permet d'assurer que les décisions de gestion sont fondées sur une compréhension claire des ressources, des valeurs et des buts des aires protégées. Il vise à fournir aux gestionnaires un cadre pour les opérations quotidiennes et la gestion à long terme; si les objectifs sont clairs et bien écrits, il permet d'établir un point de départ pour en surveiller l'efficacité.

Il existe différents cadres et outils de gestion pour aider les gestionnaires des aires protégées à organiser leurs opérations en matière de planification, d'organisation de l'administration et du personnel, de soutien décisionnel et d'efficacité de la gestion et de la surveillance (par ex. [Lignes directrices de l'UICN pour la planification de la gestion des aires protégées](#), [Best Practice in Strategic Park Management](#), [the Nature Conservancy's Conservation Action Planning Handbook](#)).

Plan de gestion

Les plans de gestion sont des plans spécifiques au lieu qui se fondent sur une évaluation des valeurs des aires protégées et des dangers potentiels auxquels elles sont exposées. Ils établissent clairement les objectifs, les stratégies et les interventions pour gérer le mieux possible ces aires. Même si le plan de gestion est considéré comme le produit principal, la planification de gestion est un processus, et non pas un événement, qui ne se termine pas avec l'approbation du plan.

Les plans de gestion devraient être suffisamment souples pour intégrer de façon systématique les résultats du suivi dans le processus de gestion, et pour être en mesure de s'adapter et de répondre de façon appropriée. Ce cycle de gestion adaptative considère que la gestion est essentiellement un processus expérimental, qui s'adapte et s'améliore continuellement à travers «l'apprentissage par la pratique».

L'élaboration d'un plan de gestion d'une aire protégée comporte généralement quatre étapes, qui s'inscrivent dans un processus de planification participative, rationnelle et adaptative.



Figure 2. Processus de planification de gestion participative, rationnelle et adaptative (Spolder, P. et al., 2015)

Alors que chacune des six catégories d'aires protégées visent des objectifs différents, elles doivent toutes prévoir un processus de planification de gestion approprié. L'UICN a développé [des orientations en matière de gestion](#) pour chacune de ses catégories d'aires protégées.

En plus de conserver la diversité biologique et culturelle, il est désormais reconnu que les aires protégées ont des fonctions sociales et économiques importantes, qui sont représentées par les objectifs multiples de nombreuses aires protégées. Par conséquent, il est essentiel de prendre en compte divers besoins sociaux, des valeurs et structures institutionnelles, ainsi que les opinions (potentiellement contradictoires) de toutes les parties prenantes. Ces considérations peuvent rendre la préparation d'un plan de gestion très complexe et difficile.

Jusqu'à une époque récente, la planification de gestion pour les aires protégées était souvent exécutée par des planificateurs techniques sans consulter véritablement les parties prenantes ou sans prendre en considération leurs préoccupations. Étant donné la grande diversité des objectifs qui sont désormais reconnus comme importants pour les aires protégées, et l'absence fréquente de consensus entre les parties prenantes sur ces objectifs, peu de gens considèrent aujourd'hui qu'une approche technique de la planification est suffisante.

La plupart des institutions nationales et sous-nationales des aires protégées reconnaissent maintenant qu'il est essentiel d'inclure toutes les parties prenantes - notamment les populations autochtones, les communautés locales et les groupes traditionnels d'utilisateurs - dans le processus de planification en matière de gestion, afin d'arriver à un consensus et à une participation à la mise en œuvre du plan de gestion. Lorsqu'un plan de gestion est élaboré avec les communautés qui vivent à l'intérieur ou qui dépendent des aires protégées, le plan de gestion peut également être utilisé comme un outil de négociation ou d'entente entre les différentes parties prenantes.

Gouvernance

Alors que la gestion s'intéresse aux actions relevant de la gestion d'un site particulier, la gouvernance se préoccupe de savoir qui établit réellement ce qui doit être fait, qui décide de la gestion, qui est responsable de la gestion, et qui est tenu de rendre des comptes. La gouvernance se penche sur des principes comme la légitimité et le droit d'expression, la prise d'instructions, la mesure de la performance, la responsabilisation, et les questions d'équité et de droits.

Une grande variété de titulaires de droits et de parties prenantes participe à la gouvernance et à la gestion des aires protégées - y compris les aires protégées forestières - comme, par exemple, des agences gouvernementales et des ministères à différents niveaux, des autorités élues et traditionnelles, des peuples autochtones et des communautés locales, des particuliers et des associations à but non lucratif.

La plupart des institutions de gestion des aires protégées et des forêts font état de l'importance de reconnaître les droits des peuples autochtones et des communautés locales, de partager les coûts et avantages liés aux aires protégées, et de les faire participer activement à leur gouvernance et à leur gestion. Cela a conduit à reconnaître quatre types principaux de gouvernance, définis sur la base de qui détient l'autorité, la responsabilité, et de qui doit rendre compte des décisions clés sur les aires protégées:

Type de gouvernance	Sous-types
Type A. Gouvernance par le gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère fédéral ou national responsable • Ministère sous-national ou organisme responsable (à l'échelle régionale, provinciale, municipale) • Gestion déléguée par le gouvernement (par ex. à une ONG)
Type B. Gouvernance partagée	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance transfrontalière (accords formels entre un ou plusieurs États souverains ou Territoires) • Gouvernance collaborative (plusieurs moyens à travers lesquels les différents acteurs et institutions travaillent ensemble) • Gouvernance conjointe (comité pluraliste ou autre organe directeur multipartite)
Type C. Gouvernance privée	<ul style="list-style-type: none"> • Aires conservées - établies et gérées par : <ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires fonciers particuliers - Organisations à but non lucratif (ONG, Universités) - Organisations à but lucratif (entreprises propriétaires foncières)
Type D. Gouvernance par les peuples autochtones et les communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> • Aires et territoires conservés par les peuples autochtones – établis et gérés par les peuples autochtones • Aires et territoires conservés par les communautés – établis et gérés par les communautés

Source: UICN, 2008

Actuellement, de nombreuses aires protégées ont été établies sur des terres et des eaux domaniales, et sont dirigées par les gouvernements; cependant, la plupart des lieux les plus importants pour la biodiversité se trouvent sur des terres privées, communales ou

appartenant aux peuples autochtones. [Les aires protégées privées](#), ainsi que les efforts en faveur de la conservation privée engagés par les communautés locales, les peuples autochtones ou d'autres groupes de particuliers, jouent un rôle essentiel dans l'augmentation de la représentation écologique pour la conservation de la biodiversité. Elles favorisent la participation d'un éventail plus large de parties prenantes et l'application de mécanismes de financement innovants.

Alors que les catégories présentées plus haut reflètent les caractéristiques principales de la gouvernance des aires protégées, la réalité peut s'avérer plus bien plus complexe. Il peut souvent être difficile d'attribuer un type de gouvernance à une aire protégée, car certaines aires combinent des éléments de plusieurs types de gouvernance ou ont des types de gouvernance différents dans différentes zones. Les partenariats publics-privés pour la gestion d'une aire protégée sont déterminants pour assurer une participation à long terme des parties prenantes ainsi que sa viabilité financière. Les propriétaires fonciers, le secteur privé, les peuples autochtones et les communautés locales, les ONG, entre autres, doivent s'engager activement pour assurer l'intégration des efforts de conservation afin d'optimiser la gestion des aires protégées.

De plus amples informations sur les différents types de gouvernance des aires protégées sont disponibles dans la publication de l'UICN [Gouvernance des aires protégées: De la compréhension à l'action](#).

Qualité de la gouvernance

Une bonne gouvernance des aires protégées est essentielle pour que la gestion soit efficace et que les objectifs soient atteints; elle est souvent indispensable pour empêcher ou gérer les conflits sociaux ainsi que pour mobiliser et maintenir l'appui du public. Selon le Programme de travail sur les aires protégées de la CDB, les concepts clés suivant doivent être pris en compte pour garantir une bonne gouvernance des aires protégées (CDB, 2004):

- **Participation:** Assurer la participation pleine et entière des titulaires de droits et des parties prenantes pertinents, y compris les peuples autochtones, les communautés locales et les acteurs ayant droit en raison de droits coutumiers ou de questions de genre et d'équité sociale.
- **Innovation:** Ouvrir la voie à de nouveaux types de gouvernance pour que les aires protégées soient légalement reconnues, efficacement gérées, et promues à travers des mécanismes politiques, financiers, institutionnels et communautaires.
- **Respect:** Garantir l'attention et le respect des droits, de la culture et des besoins des populations vivant à l'intérieur et autour des aires protégées, et plus particulièrement des connaissances, des pratiques et des institutions locales des peuples autochtones et des communautés.
- **Partage des bénéfices:** Veiller à la mise en place de mécanismes pour évaluer les coûts, les avantages et les impacts économiques ou socio-culturels dérivant des aires protégées; assurer le partage équitable des coûts et des avantages.
- **Consentement libre, préalable et éclairé:** Obtenir le consentement des titulaires de droits, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, avant d'entreprendre des actions qui pourraient influencer sur leur occupation d'une zone, ou changer leur accès aux ressources naturelles du fait de la création ou de la gestion d'une aire protégée.
- **Principes de gouvernance:** Prendre la bonne gouvernance en considération dans tous les processus décisionnels. Une telle gouvernance respecte les droits des communautés locales, favorise un dialogue constructif et un accès équitable à l'information, est responsable et met en place des institutions et des procédures de règlement équitable des litiges.

Aires protégées transfrontalières

Définies par l'UICN comme des «aires protégées transfrontalières» (APTF), elles traversent les frontières d'un ou de plusieurs pays, et entraînent une sorte de coopération en matière de gouvernance ou de gestion (Vasilijevi?, M *et al.*, 2015). Le plus récent inventaire identifie 227 ensembles d'APTF, intégrant 3 043 aires protégées individuelles ou sites consacrés à l'échelle internationale (PNUE-WCMC, 2007).

L'UICN reconnaît trois tendances prédominantes en matière de bonnes pratiques pour la gouvernance transfrontalière. Premièrement, la gouvernance doit faire intervenir de multiples joueurs et parties prenantes; deuxièmement, la gouvernance doit être intégrée dans les différents systèmes de gouvernance à plusieurs niveaux; troisièmement, la gouvernance doit être extrêmement adaptable, et doit prendre en considération des systèmes de suivi et d'évaluation solides. Pour de plus amples informations sur la gouvernance des APTF, consulter la publication de l'UICN sur la [Conservation transfrontalière](#).

Efficacité de gestion

Les informations concernant l'efficacité de la gestion sont la pierre angulaire d'une bonne gestion des aires protégées. L'évaluation de l'efficacité de gestion permet d'apprécier le niveau de gestion de l'aire protégée - principalement à quel point cette gestion protège les valeurs ou atteint les buts et objectifs recherchés. Le terme «efficacité de gestion» répond à trois thèmes principaux: les problèmes de conception relatifs aux sites individuels et aux systèmes d'aires protégées; l'adéquation et la pertinence des systèmes et des processus de

gestion; la réalisation des objectifs des aires protégées dont également la conservation des valeurs.

Outils d'évaluation

L'approche en matière d'efficacité de la gestion des aires protégées (EGAP) a été amplement appliquée pour évaluer les forces et les faiblesses des aires protégées individuelles et des systèmes d'aires protégées. L'EGAP peut être définie comme «l'évaluation du niveau de gestion de l'aire protégée - principalement à quel point cette gestion protège les valeurs ou atteint les buts et objectifs recherchés» (Hockings *et al.*, 2006).

L'UICN et la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN (CMAP) ont développé le [Cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées](#), à partir duquel ont été élaborées de nombreuses méthodologies d'efficacité de la gestion. Actuellement, il existe plus de 40 différentes méthodologies d'EGAP, qui ont été appliquées dans plus de 100 pays.

Les EGAP les plus utilisées sont la [Méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de la gestion des aires protégées \(RAPPAM\)](#) et l'[Instrument de suivi de l'efficacité de la gestion \(METT, sigle en anglais\)](#), développés tous les deux par le Fonds mondial pour la nature (WWF). Pour de plus amples détails sur les différentes méthodologies d'EGAP, consulter la section [Méthodologies de Protected Planet](#).

Présentement, de nombreuses initiatives mondiales promeuvent la gestion appropriée et efficace des aires protégées. Le PNUE-WCMC a lancé la [Base de données mondiale sur l'efficacité de la gestion des aires protégées \(DM-EGAP\)](#) qui vise à recueillir des informations sur les évaluations de l'efficacité de la gestion entre les aires protégées, avec des informations récentes provenant de 169 pays.

Afin d'encourager l'amélioration des performances dans la gestion des aires protégées, en 2014, l'UICN a mis en place la [Liste verte du programme Aires protégées et conservées](#), avec pour but d'augmenter le nombre d'aires protégées et conservées gérées efficacement et équitablement, et qui obtiennent des résultats de conservation positifs. Le programme est un dispositif volontaire, qui mesure les performances des aires protégées selon un ensemble de critères et d'indicateurs génériques définis par la norme mondiale de la Liste verte de l'UICN, répartis dans quatre piliers thématiques: i) bonne gouvernance; ii) conception et planification solides; iii) gestion efficace; iv) résultats de conservation positifs.

L'appréciation des EGAP est un élément essentiel de la Liste verte de l'UICN, car elle fournit un point d'entrée pour les sites candidats et un indicateur de bonne gestion. À ce jour, 46 sites dans 14 pays (Australie, Chine, Colombie, Égypte, France, Italie, Jordanie, Kenya, République de Corée, Liban, Mexique, Pérou, Espagne et Émirats-Arabes-Unis) ont été inscrits dans la Liste verte de l'UICN.

Défis et voie à suivre

Les aires protégées sont essentielles pour s'attaquer à la perte de biodiversité, lutter contre les changements climatiques, et garantir les moyens d'existence de millions de personnes dans le monde. Elles sont fondamentales pour mettre en œuvre les stratégies mondiales en matière de biodiversité et pour réaliser une bonne partie des ODD que les gouvernements nationaux du monde entier se sont engagés à respecter dans le cadre des Nations Unies.

Défis

Les aires protégées, y compris celles qui présentent une part importante de zones boisées, sont confrontées à de nombreux défis dans la poursuite de leurs objectifs. Même lorsqu'un système de gestion est en place, les aires protégées sont menacées par le braconnage des espèces sauvages; l'extraction illégale de produits forestiers comme le bois; la déforestation; l'extraction minière illégale; l'empiètement des colons; la surutilisation liée aux touristes; les catastrophes naturelles comme les incendies et les sécheresses; et le développement des infrastructures. Parfois, la communauté locale s'oppose aux aires protégées à cause d'une perception négative des coûts connexes et des contraintes imposées, ainsi qu'à cause des avis défavorables sur la manière dont elles sont gérées et dirigées, ce qui contribue à la dégradation de ces aires.

De nombreuses aires protégées manquent de financement durable, de gestion efficace, et du soutien ou de l'engagement des populations locales et autochtones. En outre, il existe parfois des lois et des droits contradictoires sur la propriété foncière et l'utilisation des ressources naturelles, ainsi que sur leur accès, au sein des aires protégées. Maintenir un équilibre entre les mesures de conservation et l'utilisation coutumière reste un défi permanent dans de nombreuses aires protégées forestières, et les activités humaines comme le braconnage ou les feux de forêt ont également des retombées négatives sur les objectifs de conservation.

La pollution atmosphérique et les changements climatiques transfrontaliers font aussi partie des difficultés et des menaces nouvelles qui pèsent sur les aires protégées forestières. Face à la rapidité des changements économiques et, dans certains cas, la baisse des recettes

publiques, les gouvernements subissent des pressions croissantes pour ouvrir les aires protégées aux activités extractives. De plus, lorsque le système d'aire protégée n'est pas suffisamment développé, le manque d'intégration des plans d'aménagement du territoire et de connectivité des paysages réduit la capacité des aires protégées isolées à maintenir un habitat suffisant de bonne qualité pour certaines espèces et à assurer leur résilience face aux changements climatiques.

Voie à suivre

Les aires protégées, y compris les aires protégées forestières, continuent cependant de jouer un rôle primordial dans les efforts mondiaux de conservation. Les écosystèmes naturels contribuent de manière significative à l'atténuation des changements climatiques en stockant et piégeant le carbone dans la végétation et les sols, et à l'adaptation à leurs effets en préservant les services écosystémiques essentiels qui peuvent aider les sociétés à répondre et à faire face aux changements climatiques ou à d'autres problèmes écologiques.

Il est essentiel de consacrer des efforts et des ressources à l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées, et à l'élaboration de systèmes de compte rendu systémiques pour promouvoir une approche de gestion adaptative. Cela peut contribuer à une amélioration globale de la gestion et à un ciblage plus efficace des fonds et des ressources. L'investissement dans des systèmes d'aires protégées élargis et mieux connectés, selon un éventail plus large de régimes de gouvernance et de gestion, devrait être prioritaire en tant que stratégie essentielle pour maintenir la viabilité des espèces, des communautés et des écosystèmes. Les systèmes d'aires protégées doivent être conçus pour faire face aux menaces posées par les changements climatiques, ainsi qu'à la demande accrue et à l'évolution des modes d'utilisation des ressources.

Un nouveau programme pour les aires protégées requiert la participation d'un vaste éventail d'acteurs et de titulaires de droits, ainsi qu'une attention plus grande aux paysages gérés par les peuples autochtones, les communautés locales, les propriétaires privés et les autres acteurs dans le cadre des systèmes d'aires protégées. Leur permettre d'appliquer leurs connaissances traditionnelles et de garantir leurs droits sur les terres et les ressources, favorisera une approche plus équitable de la gouvernance et de la gestion des aires protégées, et pourrait conduire à un plus grand succès des zones protégées destinées à la conservation de la biodiversité. Il convient d'accorder une plus grande attention aux moyens d'intégrer les aires protégées dans le développement durable, notamment en promouvant les infrastructures «vertes» en tant qu'élément stratégique des réponses aux changements climatiques. La GDF a un rôle important à jouer pour relever les défis futurs auxquels sont confrontés les aires protégées.

La gestion adaptative repose également sur la capacité à tirer des enseignements des pratiques existantes par rapport aux nouveaux défis, et à intégrer ces enseignements dans des programmes d'échange qui permettront d'améliorer les connaissances et les capacités des professionnels des aires protégées. Une des solutions préconisées est de documenter et de tirer des enseignements des études de cas couvrant les nombreux thèmes et sujets traitant de gouvernance et de gestion des aires protégées. La plateforme web [PANORAMA promeut](#) des approches innovantes de la gestion des aires protégées et de gouvernance elle-même, y compris une vaste gamme d'études de cas sur les aires protégées forestières.

Pour des orientations et un soutien plus détaillés sur la création et la gestion des aires protégées, consulter les sections [Outils](#) et [Études de cas](#) de ce module.

Further learning

- Ashley, R., Russell, D. & Swallow, B. 2006. [The policy terrain in protected area landscapes: challenges for agroforestry in integrated landscape conservation](#). *Biodivers Conserv* (2006) 15: 663.
- Bennett, A.F. 2003. [Linkages in the Landscape: The Role of Corridors and Connectivity in Wildlife Conservation](#). IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. xiv + 254 pp.
- Borrini-Feyerabend, G., Dudley, N., Jaeger, T., Lassen, B., Pathak Broome, N., Phillips, A. & Sandwith, T. 2013. [Governance of Protected Areas: From understanding to action](#). Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 20, Gland, Switzerland: IUCN. xvi + 124pp.
- Brown, J., Mitchell, N., & Beresford, M. (Eds.). 2004. [The Protected Landscape Approach: Linking Nature, Culture and Community](#). IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. xv + 270pp. plus 12 colour plates.
- Coad, L., Campbell, A., Miles, L. & Humphries, K. 2008. [The costs and benefits of forest protected areas for local livelihoods: a review of the current literature](#). UNEP-WCMC.
- Dudley, N. & Stolton, S. 2003. [Running Pure: The Importance of Forest Protected Areas to Drinking Water](#). WWF, Gland.
- Duinker, P., Wiersma, Y., Haider, W., Hvenegaard, G. & Schmiegelow, F. 2010. [Protected areas and sustainable forest management: What are we talking about?](#) — THE FORESTRY CHRONICLE. 86. 10.5558/tfc86173-2.
- Ellis, E.A. & Porter-Bolland, L. 2008. [Is community-based forest management more effective than protected areas? A comparison of land use/land cover change in two neighboring study areas of the Central Yucatan Peninsula, Mexico](#). *Forest Ecology and Management*, 256: 1971–1983.
- Ervin, J., Sekhran, N., Dinu, A., Gidda, S., Vergeichik, M. & Mee, J. 2010. [Protected Areas for the 21st Century: Lessons from UNDP/GEF's Portfolio](#). New York: United Nations Development Programme and Montreal: Convention on Biological Diversity.
- FAO. 2014. [Protected areas, people and food security](#). An FAO contribution to the World Parks Congress, Sydney, 12–19 November 2014.
- Geldmann, J., Manica, A., Burgess, N., Coad, L. & Balmford, A. 2019. [A global-level assessment of the effectiveness of protected areas at resisting anthropogenic pressures](#). *Proceedings of the National Academy of Sciences*. 116. 201908221. 10.1073/pnas.1908221116.
- Graham, J., Amos, B., & Plumptre, T. 2003. [Governance principles for protected areas in the 21st Century](#). Paper prepared for presentation at 5th World Park Congress, Durban, South Africa.
- Hayes, T. 2006. [Parks, People, and Forest Protection: An Institutional Assessment of the Effectiveness of Protected Areas](#). *World Development*. 34. 2064-2075. 10.1016/j.worlddev.2006.03.002
- Lausche, B. 2011. [Guidelines for Protected Areas Legislation](#). IUCN, Gland, Switzerland. xxvi + 370 pp.
- Leemans, S. 2017. [Preventing Paper Parks: How to Make the EU Nature Laws Work](#). WWF, UK
- Lopoukhine, N., Crawhall, N., Dudley, N., Figgis, P., Karibuhoye, C., Laffoley, D., Londoño, J., MacKinnon, K. & Sandwith, T. 2012. [Protected areas: Providing natural solutions to 21st Century challenges](#). *Sapiens*. 5. 116-131.
- Mansourian, S., Belokurov, A. & Stephenson, P.J. 2009. [The role of forest protected area in adaptation to climate change](#). *Unasylva*, 60 (1-2), 63-68
- Porter-Bolland, L., Ellis, E., Guariguata, M., Ruiz-Mallén, I., Negrete-Yankelevich, S. & Reyes-García, V. 2012. [Community Managed Forests and Forest Protected Areas: An Assessment of Their Conservation Effectiveness Across the Tropics](#). *Forest Ecology and Management*, Vol. 268, 6-17.
- Prüssmann J., Suárez, C. & Chaves, M. 2019. [Atlas of Conservation opportunities in the Amazon biome under climate change considerations](#). Amazon Vision Initiative. Redparques, WWF, FAO, IUCN, UNEP, 80 p., Cali (Colombia).

Qin, S., Golden Kroner, R.E., Cook, C., Tesfaw, A.T., Braybrook, R., Rodriguez, C.M., Poelking, C. & Mascia, M.B. 2019. [Protected area downgrading, downsizing, and degazettement as a threat to iconic protected areas](#). *Conservation Biology*, 33: 1275-1285.

Tauli-Corpuz, V., Alcorn, J. & Molnar, A. 2018. [Cornered by Protected Areas: Replacing Fortress Conservation with Rights-based Approaches Helps Bring Justice for Indigenous Peoples and Local Communities, Reduces Conflict, and Enables Cost-Effective Conservation and Climate Action](#). Washington, DC: Rights and Resources Initiative.

The International Institute for Environment and Development (IIED). 2016. [From livelihoods to equity for better protected area conservation](#).

The International Institute for Environment and Development (IIED). 2016. [Advancing equity in protected area conservation](#).

UNEP-WCMC. 2016. [A decade of protected area growth](#). UNEP-WCMC. Cambridge, UK.

Vasiljević, M., Zunckel, K., McKinney, M., Erg, B., Schoon, M., & Rosen Michel, T. 2015. [Transboundary Conservation: A systematic and integrated approach](#). *Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 23*, Gland, Switzerland: IUCN. xii + 107 pp

Velazquez, A., Bray, D.B., Duran, E., Romas, V.H., Mas, J.-F., McNab, R., Barry, B.D. & Radachowsky, J. 2008. [Tropical deforestation, community forests, and protected areas in the Maya Forest](#). *Ecology and Society*, 13: 56

Zafra-Calvo, N., Garmendia, E., Unai, P., Ignacio, P., Gross-Camp, N., Brockington, D., Cortes-Vazquez, J. Coolsaet, B. & Burgess, N. (2019). [Progress toward Equitably Managed Protected Areas in Aichi Target 11: A Global Survey](#). *BioScience*. 69. 1-7. 10.1093/biosci/biy143.

Credits

This module was completely revised in 2020, and developed with the kind collaboration of the following people and/or institutions:

Author(s): Kristina Rodina, Luna Milatovic, Fabiola Espinoza - FAO

Contributor(s): Hivy Ortiz-Chour - FAO

Reviewer(s): Trevor Sandwith, Nigel Dudley - IUCN World Commission on Protected Areas

